



UN PROJET POUR LE TERRITOIRE

MONTREVAULT COMMUNAUTÉ, UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS SON AVENIR

1) Des décisions politiques de fin 2007 au projet de territoire

En 2006, devant les difficultés liées à la raréfaction des financements des actions, une réflexion s'est engagée sur l'articulation entre les politiques communales et communautaires.

2) Un projet à trois volets :

Cette réflexion a abouti à un projet de structuration communautaire en trois volets :

A - Transfert de compétences opérationnelles et stratégiques :

- Opérationnelles : Enfance Jeunesse (01/01/2008) ; intégralité des équipements sportifs et culturels (01/01/2009)
- Stratégiques : Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain, Plan Local d'Urbanisme et Instruction du Droit des Sols (01/01/2009).

B – Gestion unifiée du personnel : 01/01/2010

Ce volet n'a pu, pour diverses raisons, aboutir à l'objectif. Toutefois, une mutualisation des services a été opérée :

- Administratif : 1 Secrétaire de mairie pour 2 à 3 communes (quartier)
Création de pôles centralisés : RH, Finances Comptabilité, Achats Publics, Etudes techniques et suivi opérationnel, urbanisme.
- Technique : mutualisation d'équipes techniques communales par 2 à 3 communes (quartier)

C – Association plus forte Communes /Communauté :

- Association effective des communes
- lien de proximité dans l'exercice des compétences communautaires
- découpage du territoire par « quartier », base de la déclinaison de certaines politiques communautaires, des mutualisations des équipements et personnels.

Outre l'adaptation du territoire au désengagement financier de l'Etat, la volonté politique de 2007 s'est orientée vers la constitution d'un « bloc communal » comme ensemble constitué par la Communauté de communes et ses Communes membres au travers desquelles le projet commun du territoire a vocation à prendre corps. Il ne s'agit pas d'opposer les compétences, mais de trouver quelles sont les contributions les plus efficaces au projet collectif.

3) l'approfondissement à travers la construction d'un projet de territoire :

Compétente en matière de PLU, la Communauté de communes, avec les communes membres, a souhaité disposer d'un projet de territoire pour les 10 – 15 ans à venir avant d'engager l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi).

Un travail de réflexion des élus, associant différents acteurs de la société civile, s'est engagé en 2011. Celui-ci a abouti à l'écriture d'une charte de territoire à travers de nombreuses réunions à différentes échelles (territoire – quartiers – communes) pour permettre ainsi l'expression des orientations, des choix et de leurs calibrages (les grandes orientations de ce document sont développées ci-après).

En parallèle de ce travail, Montrevault communauté a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal dès avril 2011, traduction spatiale et réglementaire du projet de territoire.

Croire en soi, innover, le faire ensemble et le faire savoir

Dans le cadre de son projet, Montrevault communauté entend rester un territoire des Mauges, terre d'activités économiques et d'entreprises, largement ouverte sur l'international, en même temps qu'un territoire de proximités, doté d'équipements et de services de qualité, et porté par un tissu dense de vie locale et de solidarités humaines.

Montrevault communauté appartient à un bassin régional extrêmement dynamique et productif centré sur le choletais et sur le bocage vendéen, à proximité des flux de populations et d'emplois qui sont attachés à deux agglomérations majeures de l'ouest de la France en fort développement, Nantes et Angers. Le territoire entend tirer parti à la fois de cette identité et de ce positionnement, en vue de préserver et de promouvoir son attractivité pour les habitants et pour les entreprises.

Le renouvellement de la population, notamment des classes d'âges jeunes et des actifs, en même temps que sa répartition équilibrée, propre à maintenir vivant le tissu des communes et des bourgs du territoire, constituent un enjeu très fort du projet de Montrevault communauté.

De la même façon, le renouvellement du tissu d'emplois de très grande qualité qui caractérisent fortement le cœur des Mauges, ainsi que son développement en rapport avec la croissance de la population, sont au centre du projet, à la fois parce que c'est l'un des leviers principaux dont dispose Montrevault communauté pour continuer à dégager des ressources financières, et parce que c'est la condition même du maintien à long terme de l'identité du territoire.

Ces enjeux s'inscrivent à moyen terme dans la perspective d'un contexte national peut-être plus difficile que par le passé, pour les entreprises et pour les populations, comme pour les collectivités territoriales, au plan des ressources financières. **Ils concernent également un territoire dont le développement de court terme ne peut être stimulé par ses connexions routières avec l'extérieur, qui demeurent médiocres,** en attendant la réalisation du projet de liaison structurante Cholet/Ancenis et St-Philbert-de-Grandlieu/Ancenis.

Dans un tel contexte, Montrevault communauté doit impérativement anticiper et davantage innover que d'autres secteurs mieux desservis, alors qu'il dispose de moins de ressources financières initiales pour le faire.

La démarche de Montrevault communauté prend là le contrepied d'un pilotage au fil de l'eau et va au-delà de légitimes préoccupations de gestion : il revient ici aux acteurs de terrain, et singulièrement aux collectivités, d'élaborer et de proposer des projets atteignables et convaincants, qui tirent parti des qualités et des ressources particulières du territoire, en vue d'améliorer et de mieux faire connaître le cadre qu'il propose pour y mener des activités économiques et pour y résider.

L'ambition nécessaire pour porter le développement du territoire oriente résolument le projet vers un approfondissement du travail mené en commun depuis des années entre ses deux niveaux de collectivités : il ne s'agit ici ni des projets des communes ni du projet de l'intercommunalité pris chacun de leur côté ou simplement agrégés, mais bien du projet du territoire, où « le bloc communal » doit, au plan institutionnel, jouer un rôle déterminant d'impulsion, de choix et d'organisation collective.

Enfin, nombre des thèmes de travail d'ores et déjà identifiés peuvent renvoyer à des échelles opérationnelles plus larges que le seul territoire de Montrevault communauté, ou nécessiter un effort spécifique pour renouveler son image vis-à-vis de l'extérieur. A cet égard, la démarche de Montrevault-Communauté passe par un réseau de coopérations étendues avec d'autres territoires (au sein du Pays des Mauges ou en-dehors), et variables selon les thèmes.

Le projet général de Montrevault communauté prend appui sur trois leviers principaux : la qualité urbaine de ses bourgs, la dynamique d'entreprises, et la mise en valeur des patrimoines et de l'identité rurale du territoire.

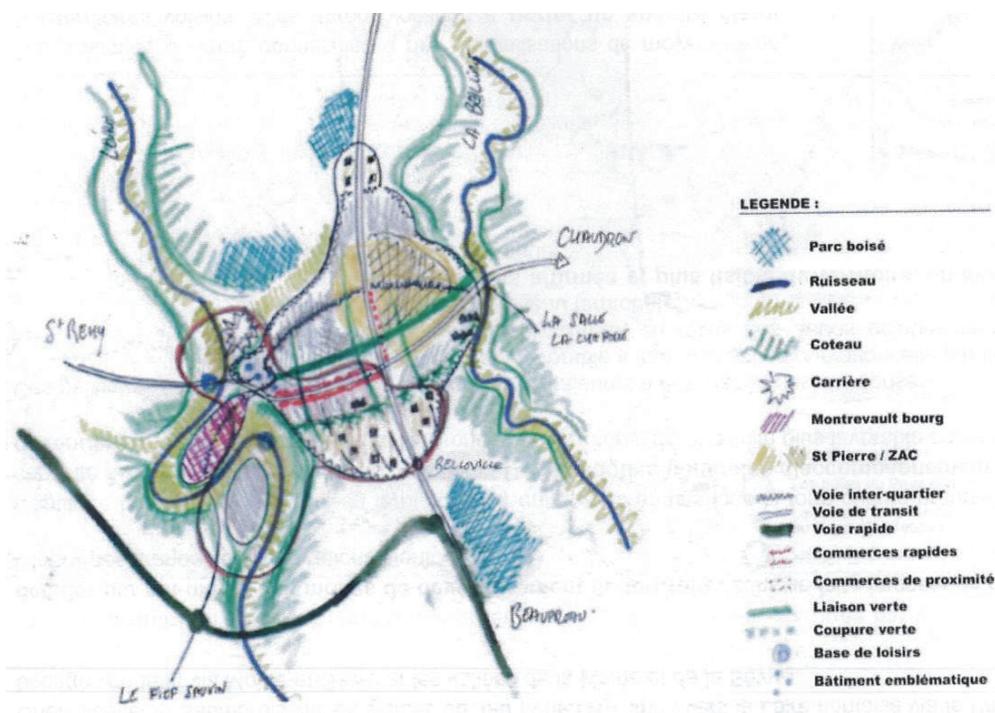
1. Montrevault communauté entend renouveler son maillage urbain divers et vivant, constitué d'un ensemble de bourgs aux ressources et aux atouts diversifiés et potentiellement complémentaires, pour valoriser l'ensemble au compte commun, à des fins d'attractivité économique aussi bien que résidentielle.

Le projet urbain du territoire s'appuie sur des identités communales motrices, où les divers programmes des communes localisés dans leurs bourgs respectifs leur permettent à toutes, quelles que soient leur taille et leurs spécificités, d'exprimer leur contribution propre à l'organisation collective.

Ces programmes convergent sur un ensemble d'orientations partagées :

- permettre l'existence d'une offre de logement diversifiée et accessible
- soigner la qualité du bâti et des paysages urbains ; y faire pénétrer la trame naturelle en y ménageant des circulations de proximité attrayantes ; favoriser l'animation et les échanges économiques et sociaux dans les bourgs, en veillant à leurs qualités fonctionnelles, notamment à celles de leurs espaces publics et à l'agrément de vie qui en résulte
- s'organiser collectivement pour tirer parti des complémentarités entre les communes, gérer le foncier, et proposer sans redondances inutiles des équipements et services divers et bien conçus, qui soient aisément accessibles à la population et aux entreprises.

Cette organisation collective, voulue et configurée depuis le terrain même, accorde donc, par nature, une grande importance à la façon dont les communes du territoire analysent par elles-mêmes et définissent entre elles les perceptions qu'elles ont de leurs fonctions et vocations respectives, et des projets qui leur sont attachés. Cette approche doit servir de base pour qualifier et prioriser au regard de la démarche d'ensemble, les différents projets envisagés de manière localisée dans les communes. **C'est aussi là le fondement vécu d'un maillage organisé et hiérarchisé de pôles urbains aux tailles et vocations différenciées, auxquels le territoire entend donner un rôle central dans la mise en œuvre et le renouvellement de son projet.**



A cet égard, Montrevault communauté s'assigne pour objectif : la **création d'un pôle urbain majeur au cœur des Mauges**, qui prendra appui sur les bourgs de Montrevault et de St-Pierre-Montlimart, en association avec Beaupréau. Le pôle de St Pierre-Montrevault visera à s'affirmer :

- comme centre d'activités majeur du bassin choletais, support de dynamiques économiques et renouvelées,
- comme pôle support de fonctions urbaines de qualité, et ville à vivre pour les habitants, mais aussi pour les entreprises du territoire,
- comme ville attractive des bords de l'Evre, en liaison avec Beaupréau et les territoires environnants.

Cette dynamique urbaine s'organisera dans le cadre d'un projet majeur de **valorisation des qualités patrimoniales et d'activités de la vallée de l'Èvre**, à conduire conjointement avec les territoires voisins, depuis St Florent-le-Vieil et les bords de Loire jusqu'au bassin de Cholet, tout en se projetant vers les espaces environnants (le Chemillois et le Saumurois via les vallées du Jeu et de l'Hyrôme ; vers la Loire nantaise via le Pays du Vignoble nantais et les vallées de la Sanguèze et de la Divatte ; vers le bocage vendéen via Moine-et-Sèvre et les vallées de la Moine et de la Sèvre).

2. Montrevault communauté entend demeurer une terre des Mauges, marquée par la présence de pôles d'emploi forts, gages de travail sur place et de capacité à décider par soi-même des modes de développement du territoire, sans se faire imposer un devenir qui se voudrait principalement résidentiel et en dépendance passive à l'égard des grandes agglomérations alentour.

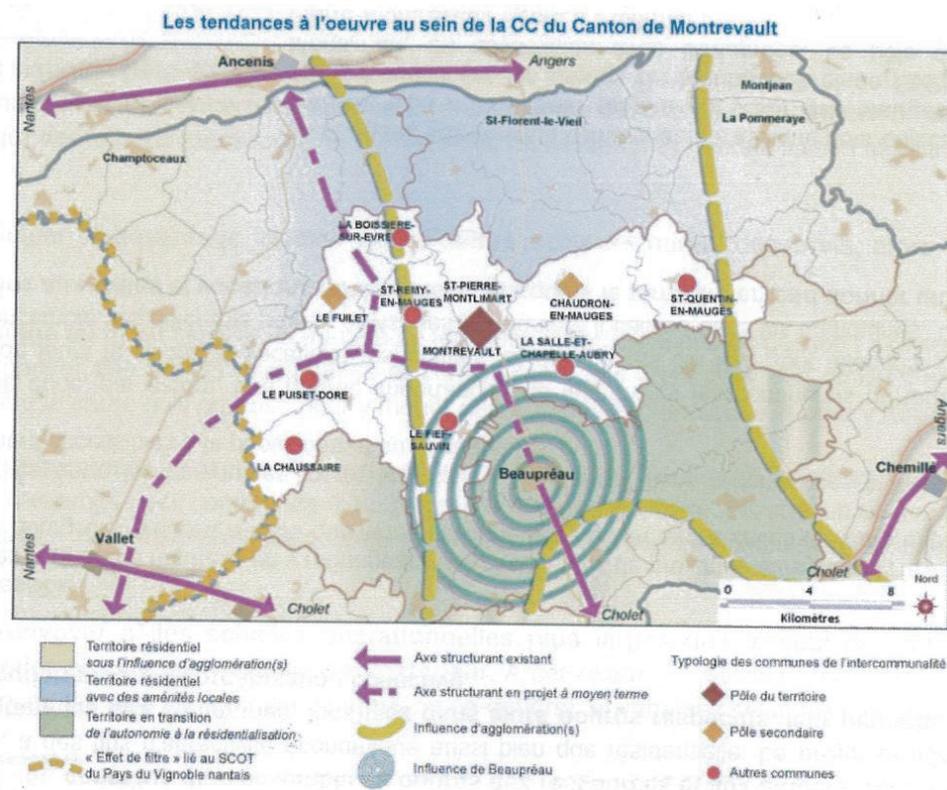
L'aptitude naturelle des acteurs du territoire pour entreprendre, ainsi que la forte culture productive locale constituent des facteurs déterminants pour porter l'économie et sa capacité à être présente sur les marchés mondiaux. **Des politiques générales d'accompagnement du tissu d'entreprises, qui soient plus complètes que par le passé, sont devenues nécessaires** pour créer un environnement territorial de proximité plus favorable encore à la pérennité et au renouvellement de ce tissu.

Ces politiques s'articuleront autour de 3 orientations majeures à destination des entreprises :

- **un développement urbain** favorable à leur croissance opérationnelle par la qualité des infrastructures et des services apportés
- **un accompagnement de proximité**, en relais des autres acteurs institutionnels, dans la recherche d'outils nécessaires à leur développement : compétences, innovation, réseau territorial, ...
- **une image extérieure plus affirmée et plus lisible du territoire, en lien étroit avec ses entreprises**, dans la perspective d'une meilleure mise en valeur de son tissu économique.

Ces politiques pourront donner lieu à des mutualisations de moyens avec des territoires voisins. Elles auront vocation à **porter un ensemble d'infrastructures matérielles à destination des entreprises** (foncier économique, immobilier d'entreprises, réseaux de communication physiques et numériques...).

Mais elles viseront également à créer un **environnement immatériel stimulant, y compris en direction des activités tertiaires et en milieu urbain**, qu'elles soient dirigées vers les besoins de la population, ou vers ceux des entreprises et des visiteurs : services touristiques et de loisirs, services aux salariés et commerce, formation générale et professionnelle, accompagnement dans l'animation du tissu d'entreprises, image territoriale, services associés aux fonctions logistiques et stratégiques des entreprises (gestion des compétences, innovation, communication, ...).

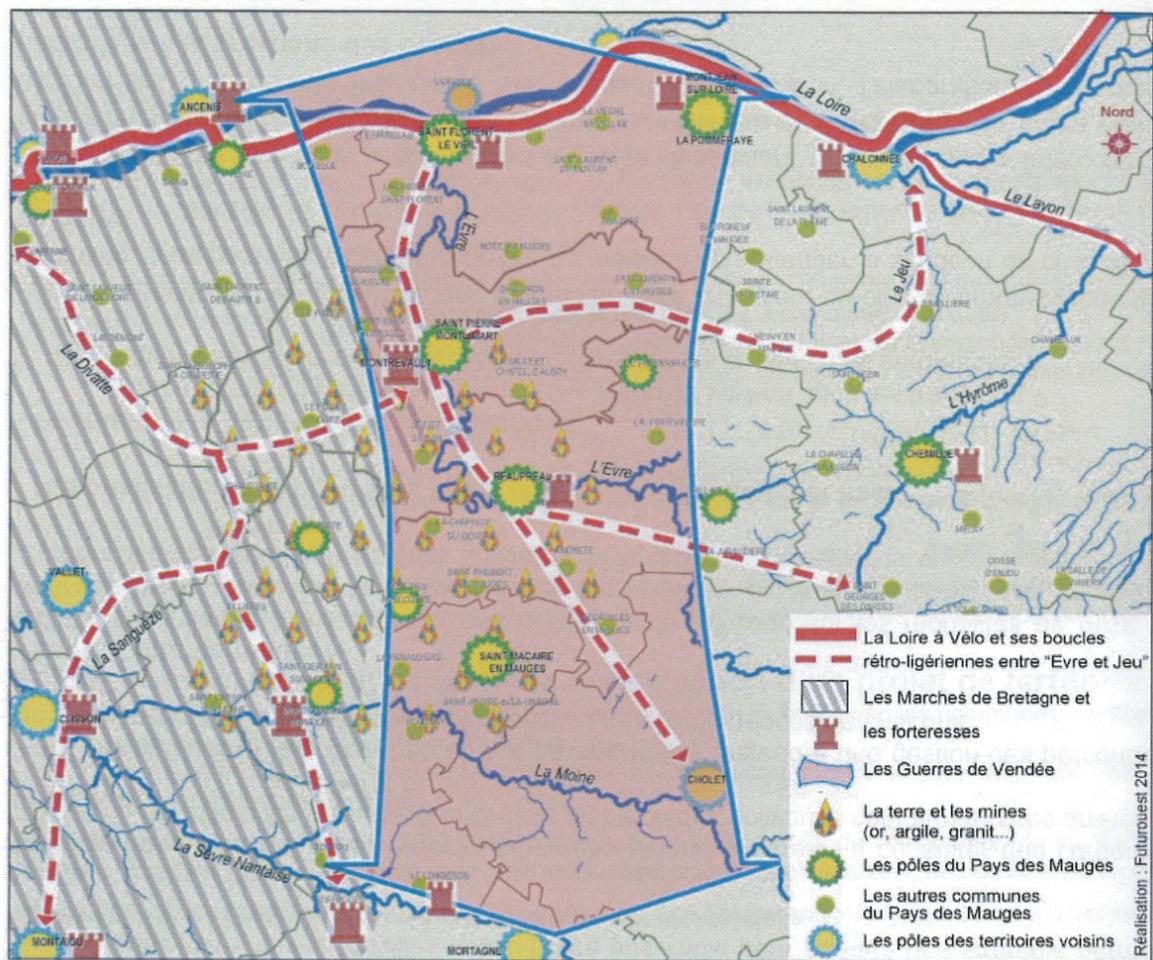


3. Le développement de Montrevault communauté doit enfin s'appuyer sur une valorisation ambitieuse des divers patrimoines et de l'identité rurale du territoire : patrimoine environnemental et naturel, patrimoine historique, patrimoine bâti, patrimoine économique et identité productive. La **qualité de son tissu social et de proximité** (vitalité de l'ensemble des bourgs, flux et produits de proximité, culture d'engagement et tissu associatif, ...) constitue l'un de ses atouts majeurs, sur lequel il doit être prêt à investir. S'il n'est pas question d'y proposer une diversité de services aussi large qu'en milieu urbain dense, le territoire doit toutefois atteindre un **niveau d'excellence dans la qualité et dans l'accessibilité de son offre de services de base aux familles, aux actifs et aux seniors. Il s'appuiera notamment sur le développement des usages numériques, tout en rendant accessible une offre complémentaire permise par des coopérations extérieures pertinentes.**

Le projet de Montrevault communauté identifie plusieurs axes majeurs de coopération avec l'extérieur :

- participer à la mobilisation des territoires environnants autour de la réalisation du **projet de liaison structurante** Cholet/Ancenis et St-Philbert-de-Grandlieu/Ancenis;
- s'organiser pour exploiter les **complémentarités existant avec les territoires voisins dans les services aux entreprises et à la population** : communes tournées vers Beaupréau et le choletais, communes ouvertes sur les flux en provenance du Pays du Vignoble Nantais ou d'Ancenis, communes ouvertes sur l'Anjou et les approches du saumurois, connexions des villes et communes de la vallée de l'Evre avec ces flux ;
- s'appuyer sur le caractère transverse du projet de mise en valeur de l'Evre et des vallées du territoire pour **conforter la présence de l'agriculture, notamment de l'élevage**, en tirant parti des continuités entre activités économiques, usages de loisirs et priorités environnementales et énergétiques ;
- révéler le levier collectif que constitue, pour le développement du niveau général des services à la population ainsi que pour la promotion d'une image territoriale de qualité, la mise en valeur touristique d'un ensemble de territoires situés en sud-Loire et détenant en commun un patrimoine historique, environnemental et paysager de très grande valeur (Pays des Mauges, Pays du Vignoble nantais, Pays du Bocage vendéen, Communauté d'agglomération du Choletais).

La mise en valeur des patrimoines et du tourisme en continuité avec les territoires voisins



4) Et maintenant ...

Ce travail permet désormais aux élus du territoire de disposer d'une feuille de route pour les années à venir. Il est maintenant nécessaire de passer à la phase opérationnelle.

Il a également permis, durant ce dernier mandat, d'affirmer une culture intercommunale avancée. En effet, les élus ont pris conscience que, pour parfaire une stratégie permettant le développement des services publics de qualité dans un objectif de dynamisation de l'économie productive et résidentielle, les collectivités ne peuvent plus travailler seules, mais doivent « faire ensemble ».

Le travail déjà effectué et les réflexions menées amènent les élus à constater que l'organisation structurelle et institutionnelle actuelle ne présente pas la rationalité et l'efficacité nécessaires à la mise en place des politiques communautaires arrêtées.

- La **mutualisation partielle des services et des équipements** engendre une gestion des personnels et du fonctionnement des équipements générant des flux financiers entre collectivités en fonction des compétences de chacune.

- Le **PLU intercommunal** :

L'élaboration du PLUi fait ressortir une nécessité de réflexion sur les modalités de mise en application des politiques communes de l'urbanisme sur le territoire : Compétence de la délivrance des autorisations du droit des sols - suivi et contrôle temporel, spatial, architectural, paysager... des opérations d'urbanisme – gestion des politiques foncières du territoire....

- **Optimisation des politiques financières et fiscales** :

La gestion budgétaire par chaque collectivité ne permet pas de disposer d'une réelle lisibilité des ressources en présence pouvant être mises à la disposition du projet commun. De plus les incidences dues aux mécanismes de liaison financière et fiscale entre les collectivités nécessitent que ceux-ci soient maîtrisés.

- Les **transferts de compétences** opérés ont eu des incidences sur les budgets des communes et de la Communauté de communes. Cela génère, à certaines occasions, des difficultés de gestion.

Une nouvelle étape est maintenant nécessaire pour repositionner les organisations institutionnelles et structurelles.

Dans cet objectif, une étude d'analyse financière du bloc communal (Communauté de communes et Communes) est en cours qui permettra d'appréhender la situation de chacune des collectivités, définir les éventuelles solidarités à mettre en œuvre et parvenir à un pacte financier et fiscal.

Une autre étude sera très prochainement engagée concernant « demain, quelle intercommunalité sur le territoire » qui permettra aux élus de **choisir** leur propre organisation institutionnelle et structurelle **en fonction de leurs objectifs**. Cette étape amènera inévitablement à revisiter l'organisation des services, explorer les perspectives financières des scénarii d'organisation, élaborer une gouvernance incluant un volet « **concertation** » et porter une attention particulière **à la proximité des usagers**.

Ce mandat qui débute se fixe pour objectifs : la réflexion sur ce projet organisationnel et sa déclinaison concrète tout en y intégrant la notion importante de collaboration avec les territoires voisins pour en faciliter les coopérations.

La Boissière-sur-Evre • Chaudron-en-Mauges • La Chaussaire • Le Fief-Sauvin • Le Fuiet • Montrevault
Le Puiset-Doré • St-Pierre-Montlimart • St-Quentin-en-Mauges • St-Rémy-en-Mauges • La Salle-et-Chapelle-Aubry

2 rue Arthur Gibouin - BP 10024 Montrevault - 49117 SAINT-PIERRE-MONTLIMART CEDEX
Tél. : 02 41 30 02 65 - Fax : 02 41 30 03 99 - accueil@cc-montrevault.fr - www.montrevaultcommunaute.fr